

Dialogue multi-acteurs sur la coopération digitale et la confiance des citoyens dans les médias

Du 6 au 17 juillet 2020, le Programme Régional Dialogue Politique en Afrique de l'Ouest de la Konrad-Adenauer-Stiftung (KAS) a organisé, en partenariat avec l'Union Nationale des Journalistes de Côte d'Ivoire (UNJCI) et le Forum sur la Gouvernance de l'Internet (FGI Côte d'Ivoire), une conférence digitale ayant pour thème :

« Vu l'interdépendance numérique, que faut-il faire pour améliorer la coopération digitale et renforcer la confiance des citoyens dans les médias ? »

Au terme de cette conférence, les participantes et participants ont formulé les recommandations suivantes :

Déclaration de la Côte d'Ivoire sur les « Recommandations pour améliorer la coopération digitale »

Considérant que l'interdépendance numérique a permis d'améliorer la condition humaine et de la hisser à un niveau appréciable, mais qu'elle a également donné naissance à de nouveaux défis d'une extrême importance ;

Considérant que l'interconnectivité numérique offre beaucoup de possibilités pour contribuer à la réalisation des Objectifs de développement durable en Afrique ;

Considérant qu'une coopération transversale des gouvernements, de la société civile, des médias, des universités et du secteur privé est pertinente – non seulement pour exploiter au mieux le potentiel des technologies numériques sur le plan social, économique et politique, mais également pour atténuer les risques et conséquences négatives qu'elles pourraient comporter ;

Considérant que la coopération numérique doit prendre en compte les voix bien plus diverses comme les groupes traditionnellement marginalisés, tels que les femmes, les jeunes, les populations rurales, les personnes âgées et les personnes handicapées ;

Considérant que la coopération numérique doit se fonder sur des valeurs humaines communes, telles que l'inclusion, le respect, l'humanisme, les droits de la personne, le droit international, la transparence et la durabilité ;

Considérant que les recommandations du Groupe de haut niveau sur la coopération numérique, créé par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, nous ont servi comme base de discussion ;

Formulons les recommandations suivantes pour la Côte d'Ivoire :

Au gouvernement :

- Digitalisation pour le développement :
 - Étendre le réseau électrique et promouvoir le développement rapide des télécommunications pour toute la population – en particulier en milieu rural.
 - Subventionner l'accès numérique pour s'assurer que les coûts de l'internet sont abordables pour toutes les couches sociales.
 - Installer du Wi-Fi gratuit dans les lieux publics.
 - Adopter une série de critères de mesure de l'inclusion numérique et mener des analyses annuelles.
 - Utiliser la digitalisation pour améliorer l'accès à l'information pour toute la population (p.ex. dans les cadres de « e-santé » et « e-agriculture »).
 - Accélérer la digitalisation des services publics et s'assurer que cette digitalisation soit inclusive et profite à toute la population – y compris les femmes, les personnes rurales, les jeunes, les personnes âgées et les personnes handicapées.
 - Installer un cadre d'échange régulier avec toutes les organisations et entités en Côte d'Ivoire travaillant sur la gouvernance de l'internet.
 - Encourager la collaboration régionale – en impliquant l'UEMOA, la CEDEAO, l'UA, l'ONU – afin d'utiliser la digitalisation pour le développement social, économique et politique de l'Afrique.
- Cadre juridique :
 - Garantir les droits des citoyens tant dans le quotidien que dans le monde numérique.
 - Assurer la mise en œuvre des lois qui protègent les données personnelles (comme p.ex. la loi N°2013-450 du 19 juin 2013 relative à la protection des données à caractère personnel en Côte d'Ivoire).
 - Collaborer avec la société civile, le secteur privé, les universités et les médias pour élaborer, dans un processus proactif et transparent, des instruments pour mieux protéger les données personnelles de tous les citoyens. Le « Règlement général sur la protection des données à caractère personnel » (RGPD) de l'Union Européenne peut servir d'inspiration.
 - Encourager la collaboration, en impliquant l'UEMOA, la CEDEAO et l'UA, pour créer une législation régionale et continentale des données personnelles pour donner plus de poids dans la protection des données personnelles face aux entreprises nationales, régionales et internationales.
 - Sensibiliser la population sur leurs droits numériques et les voies pour déposer un recours en cas de violation.
 - Sensibiliser le secteur privé sur le cadre légal régissant la protection des données personnelles.
- Cybersécurité :
 - Ratifier la « Convention de Budapest sur la cybercriminalité » et la « Convention de Malabo sur la cybersécurité ».

- Renforcer les prérogatives du CERT national (Computer Emergency Response Team) – des structures d’investigation et des centres d’alertes et de réaction en cas d’attaques cybercriminelles, destinés aux entreprises ou aux administrations – et favoriser la collaboration avec les autres CERT régionaux et internationaux.
- Encourager l’élaboration d’une stratégie nationale de la cybersécurité accompagnée d’une feuille de route détaillée.

Au Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et la Formation Professionnelle :

- Actualiser régulièrement les curricula de formation pour le système éducatif afin de prendre en compte les nouveaux enjeux du numérique (p.ex. les nouveaux métiers et compétences) pour préparer les étudiants aux nouvelles exigences du monde du travail.
- Former les enseignants à l’éducation numérique pour qu’ils puissent en retour transmettre le savoir aux étudiants.
- Installer des connexions internet ou de Wi-Fi dans toutes les écoles et universités pour assurer l’accès aux informations à tous les apprenants et apprenantes.

Aux écoles :

- Sensibiliser les apprenants et apprenantes au comportement adéquat à adopter sur l’internet et les médias sociaux.
- Instaurer des clubs de l’internet dans les écoles qui servent comme plateformes d’échange et de sensibilisation dans un cadre qui permet aux élèves de discuter, de se former et de maîtriser l’outil internet (d’en connaître les avantages et les risques).
- Former les étudiants et leurs parents aux risques (p.ex. cyberharcèlement) liés à l’utilisation des médias sociaux et informer sur les possibilités de recours en cas de violation.

A la société civile :

- Vulgariser le cadre légal du monde numérique et sensibiliser la population afin que chaque citoyen soit bien informé et utilise de manière responsable les plateformes numériques.
- Renforcer les capacités des pairs communautaires qui seront des relais dans la formation à l’internet des personnes vivant en milieu rural.
- Encourager les initiatives de vulgarisation de compétence numérique (p.ex. les Amazon du Web).
- Promouvoir les plateformes multipartites de coopération numérique (p.ex. le FGI) pour qu’elles puissent apporter leurs compétences au profit du développement numérique national et régional.

→ 5 recommandations prioritaires pour améliorer la coopération digitale:

Au gouvernement :

1. Étendre le réseau électrique et promouvoir le développement rapide des télécommunications pour toute la population – en particulier en milieu rural.
2. Subventionner l'accès numérique pour s'assurer que les coûts de l'internet sont abordables pour toutes les couches sociales.
3. Utiliser la digitalisation pour améliorer l'accès à l'information pour toute la population (p.ex. dans les cadres de « e-santé » et « e-agriculture »).
4. Accélérer la digitalisation des services publics et s'assurer que cette digitalisation soit inclusive et profite à toute la population – y compris les femmes, les personnes rurales, les jeunes, les personnes âgées et les personnes handicapées.
5. Collaborer avec la société civile, le secteur privé, les universités et les médias pour élaborer, dans un processus proactif et transparent, des instruments pour mieux protéger les données personnelles de tous les citoyens. Le « Règlement général sur la protection des données à caractère personnel » (RGPD) de l'Union Européenne peut servir d'inspiration.

Déclaration de la Côte d'Ivoire sur les « Recommandations pour renforcer la confiance des citoyens dans les médias »

Considérant que la couverture médiatique de haute qualité, l'accès ouvert à l'information et la formation de l'opinion publique sont d'une importance fondamentale pour la démocratie ;

Considérant que tous les médias – les médias traditionnels et les nouveaux médias – jouent un rôle clé ;

Considérant que le paysage médiatique souffre de l'augmentation des fausses nouvelles et des "Deep Fakes" ;

Considérant la nécessité pour les médias de se repositionner dans leur rôle informationnel crédible ;

Vu la nécessité de renforcer la confiance des citoyens dans les médias pour un développement durable ;

Formulons les recommandations suivantes pour la Côte d'Ivoire :

Au Ministère de la Communication et des Médias :

- Informer les citoyens sur le cadre légal de l'utilisation des réseaux sociaux.
- Former la population à faire la différence entre les vraies informations et les infox.
- Vulgariser les lois existant sur la régulation des médias pour que chaque acteur des médias soit bien informé.
- Assurer que le cadre légal qui protège les journalistes est respecté par toutes les autorités – pendant et en-dehors de la période électorale.
- Proposer la prise d'un décret portant protection des lanceurs d'alerte, tel que prévu par l'ordonnance 2013-660 (chapitre 3, article 67) relative à la prévention et à la lutte contre la corruption et les infractions assimilées.
- Soutenir financièrement les médias indépendamment des affiliations aux partis politiques.

Aux Autorités de régulation :

- Assurer que la loi garantissant l'accès équitable des différents courants politiques aux médias de service public soit respectée.
- Créer une plateforme de collaboration qui réunit les différents organes de régulation et structures suivants : Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA), Autorité Nationale de la Presse (ANP), Autorité de Régulation des Télécommunications de Côte D'Ivoire (ARTCI) et Direction de l'Information et des Traces Technologiques (DITT).

Aux médias :

- Renforcer la capacité de gestion financière et du personnel des entreprises de presse.
- Promouvoir le journalisme entrepreneurial.
- Œuvrer pour l'indépendance des médias en créant des modèles de financement indépendants des partis et acteurs politiques et autres groupes de pression.
- Organiser des formations et des échanges d'expérience pour les journalistes.
- Respecter au sein des organes de presse le code d'éthique et de déontologie.
- Mettre au cœur du travail d'analyse des journalistes les perspectives de tous les acteurs de la société comme les femmes, les jeunes, les populations rurales, les personnes âgées, les handicapés.
- Faire identifier les médias audiovisuels en ligne (web TVs, web radios) auprès de la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA) afin de recevoir un label gage de crédibilité du service.

Aux journalistes :

- Respecter les règles d'éthique et de déontologie.
- Vérifier les faits et les sources de chaque publication.
- Ne pas seulement copier les informations venant des réseaux sociaux, mais vérifier ces textes, images, sons et vidéos, les analyser et les replacer dans leur contexte.
- Faire des analyses profondes et discuter des perspectives différentes pour ne pas être des rapporteurs, mais plutôt des journalistes.
- Adhérer à la « Charte des Médias de la Crédibilité » (projet de l'Union Nationale des Journalistes de Côte d'Ivoire).

Aux écoles de journalisme :

- Former les journalistes dans le domaine de l'entrepreneuriat pour qu'ils puissent innover et trouver des modèles de financement indépendants.

A la société civile :

- Sensibiliser les citoyens sur les Fake News et « Deep Fakes » et sur les autres risques de l'utilisation des réseaux sociaux.
- Former les citoyens à développer un esprit critique.
- Former les citoyens à l'importance et au rôle des analyses profondes dans la démocratie.

Aux citoyens :

- Être critique et mettre en question ce qu'on lit – pendant et en-dehors de la période électorale.

→ **5 recommandations prioritaires pour renforcer la confiance des citoyens dans les médias:**

Au Ministère de la Communication et des Médias :

1. Informer les citoyens sur le cadre légal de l'utilisation des réseaux sociaux.
2. Former la population à faire la différence entre les vraies informations et les infox.
3. Vulgariser les lois existant sur la régulation des médias pour que chaque acteur des médias soit bien informé.

Aux médias :

4. Œuvrer pour l'indépendance des médias en créant des modèles de financement indépendants des partis et acteurs politiques et autres groupes de pression.

Aux écoles de journalisme :

5. Former les journalistes dans le domaine de l'entrepreneuriat pour qu'ils puissent innover et trouver des modèles de financement indépendants.

Espérant que ces recommandations seront utiles à tous les pays de la sous-région ouest-africaine

Décembre 2020